

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Espérance

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

POLE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL



1. Editorial

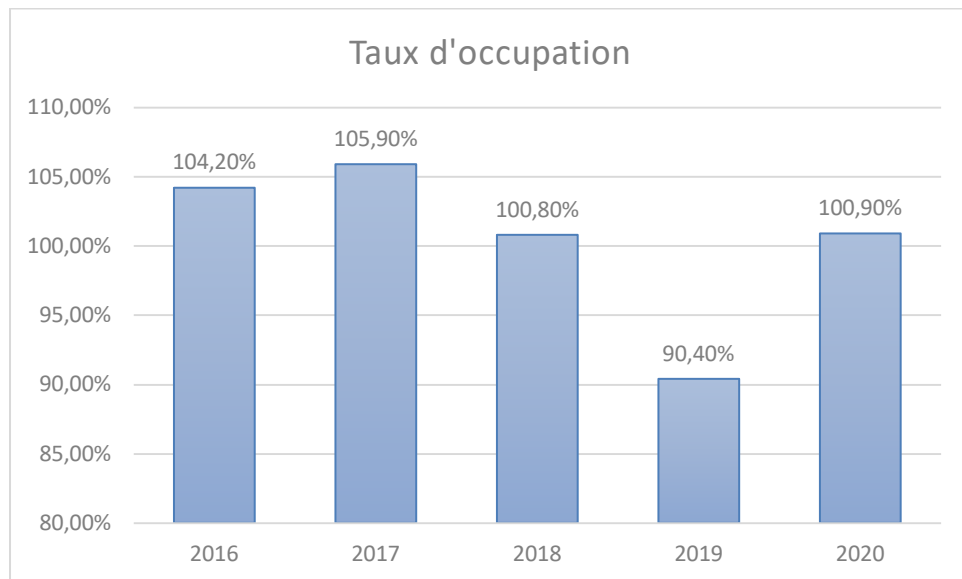
Créé par arrêté préfectoral en mars 2003 le CHRS est régi par convention avec la Direction Régionale de la Jeunesse et de la Cohésion Sociale. Le CHRS Espérance fonctionne dans le respect de l'article 345-1 du Code de l'Action Sociale et des familles. Il est habilité pour 50 lits d'hébergement répartis de façon modulable en une structure collective (8 à 10 lits), 2 appartements regroupés (4 à 6 lits) et des appartements en diffus (34 lits) permettant une capacité d'accueil totale de 30 unités familiales en moyenne. Le public accueilli en CHRS est majoritairement issu du Centre Alsace, entendu comme le territoire des UTAMS sud du département. Le CHRS Espérance est ouvert toute l'année et une action de veille sociale est mise en œuvre depuis le 1^{er} avril 2007, date de la fermeture de l'hébergement d'urgence. Les prestations délivrées par le CHRS sont définies dans un contrat de séjour signé entre la structure et les bénéficiaires. Elles sont de plusieurs natures :

- L'accompagnement social et éducatif
- L'hébergement
- Un accompagnement vers une solution de relogement adapté

Le projet du CHRS Espérance s'articule avec les autres services du Pôle de Développement Social de l'ARSEA et plus particulièrement avec les établissements et services Espérance à savoir un dispositif de veille sociale sur la communauté des communes de Sélestat, le Centre parental, les Maisons Relais (Résidence du Courlis et Relais du Bernstein), les logements d'insertion, la colocation coachée (logement insertion jeunes), les actions d'accompagnement social lié au logement. Nous favorisons ainsi la continuité des parcours d'insertion, en amont ou en aval du séjour des bénéficiaires en adaptant les réponses aux problématiques des personnes tout en mobilisant les partenariats institutionnels, le SIAO 67 en particulier.

2. Missions / Prestations délivrées

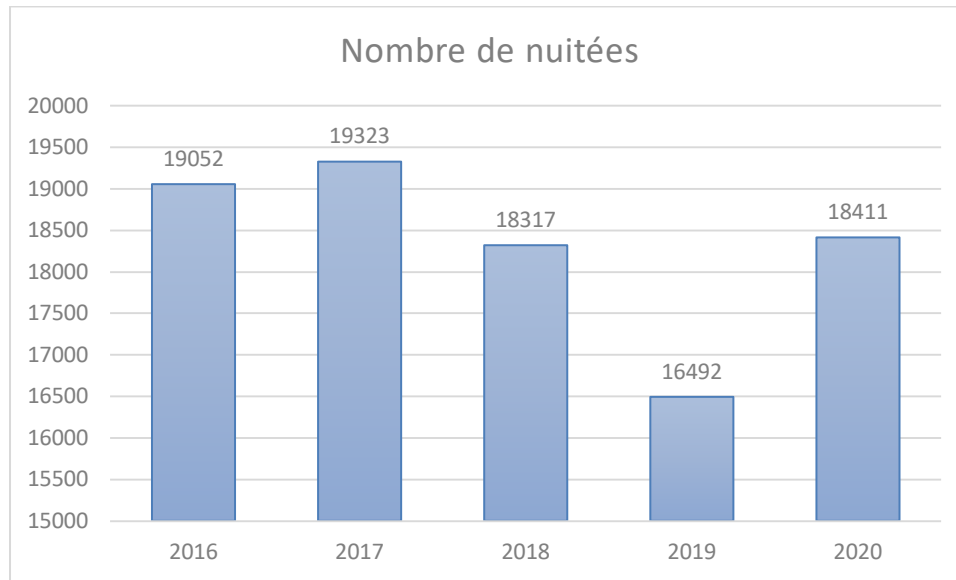
2.1. Taux d'occupation (en %)



Observations :

Nous observons que le taux d'occupation a augmenté par rapport à l'année 2019. Ce qui peut s'expliquer par une meilleure coordination avec le SISIAO, en effet quand un logement et/ou une place en collectif se libère, nous le signalons directement au SISIAO. Il peut ainsi nous orienter avec une plus grande réactivité les demandes des bénéficiaires.

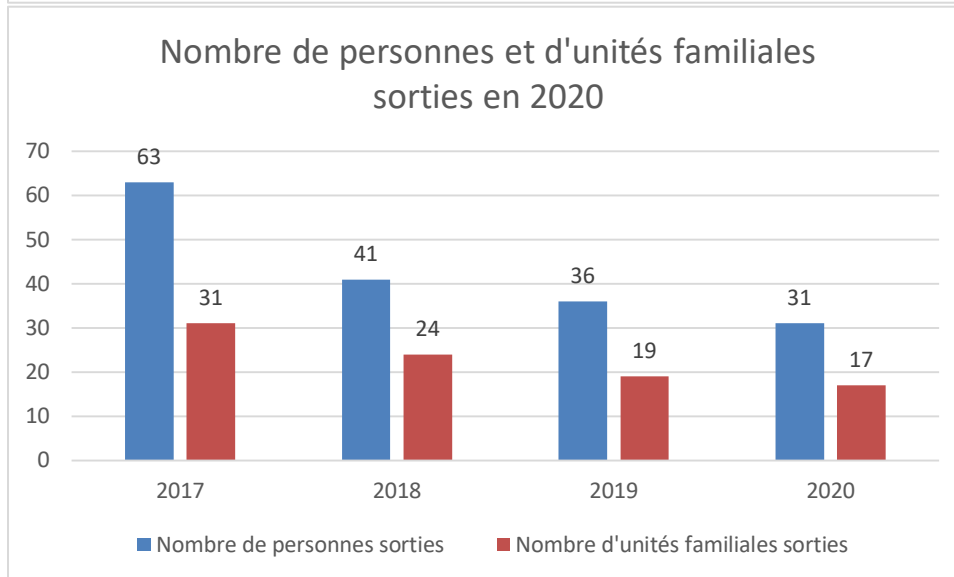
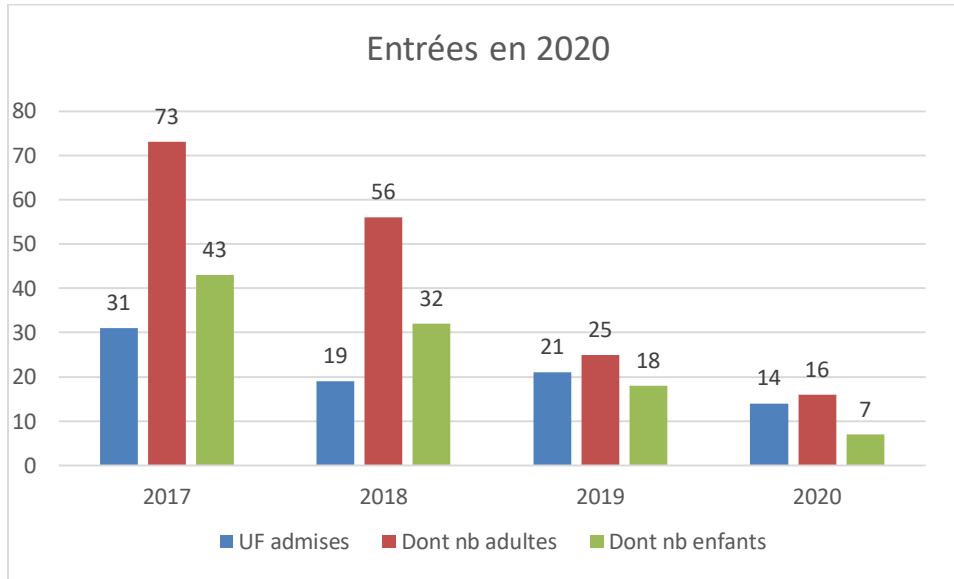
2.2. Nombre de nuitées



Observations :

Nous pouvons constater un cumul annuel de 18 411 nuitées en 2020. L'augmentation du nombre de nuitées est en corrélation avec l'amélioration de l'organisation avec le SISIAO.

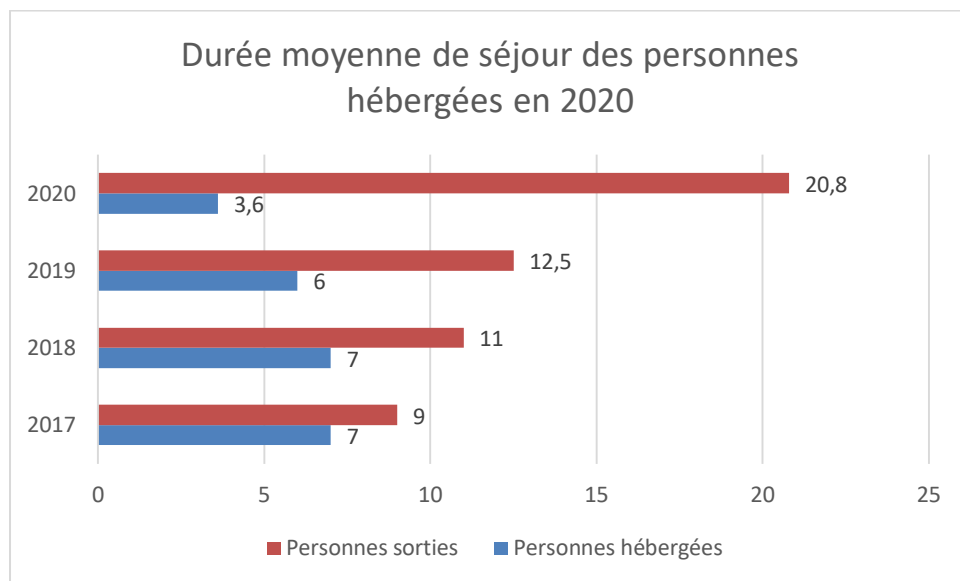
2.3. Entrées et sorties 2020



Observations :

Au vu de la crise sanitaire, durant le 1^{er} semestre, nous avons été obligés de maintenir les personnes en CHRS, les possibilités de relogement étant impossible. Par contre au cours du 2^{ème} semestre, nous avons pu reprendre le travail mené autour du relogement pour des familles, ainsi que des personnes seules, présentes depuis plus de 2 ans.

2.4. Durée moyenne de séjour des personnes hébergées en 2020 (en mois)



	Des personnes	Des personnes
--	---------------	---------------

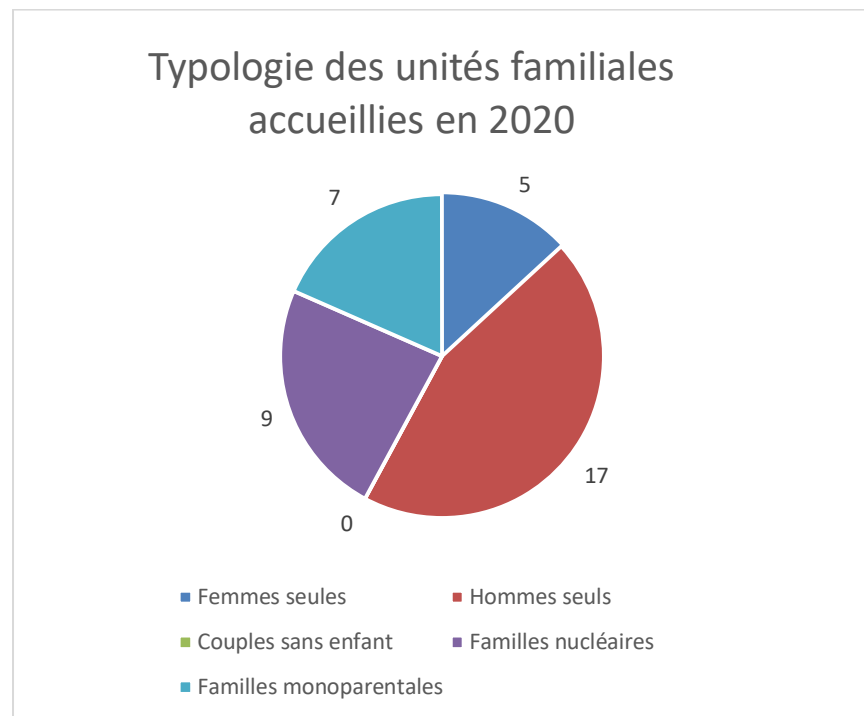
	hébergées	sorties
2020	3,6	20,8
2019	6	12.5
2018	7	11
2017	7	9

Observations :

Les chiffres justifient notre observation concernant les entrées et sorties au cours de l'année. La crise sanitaire a mis à mal le projet de relogement des personnes hébergées. Les entrées se sont essentiellement concentrées sur le second semestre.

La durée moyenne de séjour des personnes qui sont sorties a augmenté, ce chiffre s'explique par le départ de 8 unités familiales qui étaient présentes depuis plus de 2 ans au CHRS. De plus, nous observons que le travail partenarial avec les bailleurs sociaux du secteur s'améliore car nous avons réussi à créer un réseau beaucoup plus important que les années précédentes. A l'époque nous avions un partenariat privilégié avec le bailleur DOMIAL alors qu'aujourd'hui nous relogeons vers d'autres bailleurs sociaux comme CDC HABITAT, par exemple.

2.5. Typologie des unités familiales accueillies en 2019 :



Typologie des UF pris en charge en 2020

Femme seule	5	13,16%
Homme seul	17	44,74%
Couple sans enfants	0	0%
Familles nucléaires	9	23,68%
Familles monoparentales	7	18,42%
Total	38	100%
Typologie des UF pris en charge en 2019		
Femme seule	7	16%
Homme seul	18	42%
Couple sans enfants	0	0%
Familles nucléaires	8	19%
Familles monoparentales	10	23%
Total	43	100 %

Observations : Par rapport à l'année 2019, la typologie des familles est sensiblement la même.

2.6. Age des personnes hébergées

ENFANTS	2020	2019
0-3 ans	8	9
4-6 ans	6	5
7-12 ans	5	5
13-15 ans	4	6
16-18 ans	4	7

ADULTES	2020	2019
18-25 ans	14	14
26-35 ans	13	14
36-45 ans	12	20
46-55 ans	9	10
55 ans et +	1	3

Observations :

Le nombre de personnes âgées de 18-25 ans prises en charge reste le même comparé à celui observé pour l'année 2019. Cependant nous pouvons noter une augmentation de l'accueil de personnes âgées de 36-45 ans. Ce public s'inscrit dans un parcours d'errance jaloné par des problématiques d'addictions parfois associées à des troubles psychiatriques et/ ou des problèmes de santé important. De plus, la rupture du parcours de soins, l'absence de lien social et/ou familial peuvent accentuer les difficultés et rendre la réinsertion plus lente. La prise en charge en structure d'hébergement est incontournable pour amorcer un accompagnement socioprofessionnel. Cependant, le cumul des difficultés rencontrées par les bénéficiaires accueillis questionne l'orientation en CHRS. L'accompagnement de ce public doit être renforcé par une présence plus accrue des professionnels. Pour ces personnes l'insertion professionnelle n'est pas une priorité. Elles doivent d'abord s'engager dans des soins adaptés. Aujourd'hui, la temporalité du public n'est pas celle du fonctionnement du CHRS. L'équipe est amenée à composer avec ces nouveaux besoins, ce qui n'est pas sans poser de réelles questions quant au projet de service actuel.

Concerant les enfants, nous notons une baisse des enfants accueillis âgés de 7 à 12 ans. Cette baisse est en corrélation avec l'âge des parents qui à lui aussi évolué. Les autres tranches d'âges, s'équilibrent d'une année à l'autre.

2.7. Mouvements de l'année : nombre d'entrées / nombre de sorties

2.7.1. Nature des entrées par ménage :

Unités familiales admises au CHRS :

- ≥ 22 personnes isolées
- ≥ 9 couples avec enfants
- ≥ 7 familles monoparentales

2.7.2. Nature des sorties du CHRS par ménage :

Au cours de l'année 2020, 17 unités familiales **ont quitté le CHRS**, soit 31 personnes (10 enfants et 21 adultes).

- ≥ Les motifs de sorties sont différents : l'accès à un logement autonome, reprise d'une vie de couple ou simplement des départs inopinés.

Au total, 11 unités familiales **ont trouvé une solution de relogement**. Par ailleurs, **7 personnes ont quitté la structure avec un emploi ou une formation qualifiante**.

2.7.3. Les demandes d'hébergement :

Grâce à la meilleure coordination avec le SISIAO, les demandes d'hébergement nous sont parvenues de manière plus fluide et ont permis des accueils plus rapides et moins de vacances dans les appartements du CHRS diffus. Les demandes sont traitées et distribuées lors des réunions d'équipe, à un travailleur social qui se charge de contacter la personne en demande d'hébergement et lui propose un entretien d'admissibilité. Un retour est fait en équipe et une décision commune est prise. Le travailleur social se charge par la suite de recontacter la personne pour organiser l'accueil ou proposer une autre orientation et un contact est fait avec l'orienteur principal et le SIAO qui sont informés de la suite donnée à la demande.

2.7.4. Nature des difficultés à l'origine de la demande :

Le tableau ci-dessous indique les problématiques repérées à l'origine de la demande (pour chaque demande, une à 3 des problématiques sont invoquées) en nombre de personnes

Difficultés	Année 2020	Année 2019
Logement / errance	27	/
Gestion / Budget	19	15
Emploi	18	13
Problème de santé (psychique et addiction compris)	16	7
Parentalité	13	5
Isolement / problèmes familiaux	11	/
Expulsion locative	8	6
Séparation / rupture familiale	3	1
Sortie d'incarcération	2	0
Sortie structure d'asile	0	1
Jeune majeurs 18-20 ans	0	0

2.7.5. Difficultés rencontrées par les personnes accueillies

Difficultés	Année 2020	Année 2019
Emploi / Formation	32	32
Economie / Gestion	29	35
Justice	22	13
Enfants	20	13
Santé	19	13

Relations sociales	17	13
Tenus et occupation du logement	17	2
Prise en charge ASE	12	4
Addictions	10	8
Violences familiales	10	
Santé psychique	7	12

Observations :

Les difficultés rencontrées par les personnes accueillies en CHRS, restent de manière majoritaire les problématiques relevant de l'emploi et de la gestion du budget. Cependant le contexte sanitaire que nous avons traversé en 2020 a mis en avant des difficultés moins visibles de prime abord. En effet, le relogement étant freiné par la crise sanitaire, nous avons pu prendre davantage de temps pour aborder des problématiques, parfois moins visibles, comme la question sur les violences intrafamiliales et la parentalité.

2.7.6. Partenaires orienteurs :

Partenaires orienteurs	Année 2020
UTAMS	14
Mission locale	2
CCAS	9
CHS ERSTEIN	0
EPSAN, CSAPA, centre de postcure	1
SPIP/PJJ	2
AEMO/SIS/Médiation	0
Divers partenaires secteur	7
Partenaires hors secteur (Molsheim-Strasbourg)	3
Demande en direct	1
Total	39

La réorganisation de la plateforme SI-SIAO, ne nous permet pas d'extraire les données liées aux orientations sur l'ensemble de l'année 2020. Cependant nos statistiques internes nous permettent de constater que nous avons répondu favorablement à 39 orientations émanant principalement du secteur.

3. Faits marquants

L'année 2020 a été par marquée par l'arrivée d'un nouveau chef de service, mais aussi par l'ouverture d'un poste d'éducateur spécialisé supplémentaire pour répondre à une évolution du service. Pour ce faire, nous avons travaillé sur le projet d'ouverture de réorganisation de notre service à partir de l'ouverture d'un autre site. L'acquisition de ce nouveau bâtiment nous permettait de proposer davantage de logements individuels (studio ou T2) dans un immeuble collectif. En vu de ce nouveau fonctionnement, nous avons réfléchi aux conditions d'accueil, à un règlement de fonctionnement adapté au semi collectif, à la ré-organisation des espaces, ainsi qu'à un fonctionnement en lien avec le CHRS déjà existant.

Fin du premier trimestre, nous avons été impactés par l'arrivée de la COVID19 et nous avons dû revoir notre manière de fonctionner tout au long de l'année. Effectivement comme toutes les structures du secteur, nous avons intégré quand cela était possible le télétravail. Nous avons également dû limiter ou annuler selon les périodes les activités collectives et aussi veiller au respect des mesures sanitaires nécessaires (désinfection de la cuisine commune 3 fois par jours ainsi que des poignées de porte, distribution de masques à tous les résidents, suspension des visites extérieures.)

Certains membres de l'équipe ont également été redéployés sur l'ouverture d'un centre COVID en mars 2020 afin de pouvoir accueillir les personnes SDF ou vivant dans des structures collectives atteint du COVID19.

Par ailleurs sur un plan plus fonctionnel, les fenêtres du bâtiment collectif ont été changées afin d'améliorer l'isolation du bâtiment et de fait les conditions d'accueil des personnes.

3.1 Accompagnement et partenariat :

L'accompagnement proposé en CHRS est global et peut difficilement se limiter à la prise en charge d'une seule problématique tels que la santé, l'emploi, ou le logement. Pour cela, nous travaillons avec de nombreux partenaires inscrits sur le territoire de Sélestat et ce afin d'être le plus efficient possible dans les réponses apportées. Nos différents partenariats se construisent selon les axes de travail définis par le projet personnalisé (cette liste n'est pas exhaustive et peut évoluer selon les problématiques rencontrées) :

Axes	Travail réalisé avec les personnes hébergées	Partenaires mobilisés
Santé	<p>Coordination entre les référents médicaux en fonction des besoins repérés.</p> <p>Actions collectives menées conjointement avec les services de soins au regard des besoins du public.</p> <p>Orientation des bénéficiaires vers la CPAM de Colmar pour les</p>	<p>CSAPA</p> <p>Hôpital de Sélestat</p> <p>CMP</p> <p>CH Erstein</p> <p>RESI</p>

	<p>bilans de santé.</p> <p>Accompagnement pour l'obtention d'une couverture maladie.</p> <p>Aide à la gestion du suivi médical</p> <p>Orientation, et/ou accompagnement vers les professionnels de santés ou dispositifs de soins adaptés.</p>	<p>Point d'Accueil et d'écoute de Sélestat</p> <p>UTAMS Sélestat (Psychologue)</p> <p>Médecins généralistes + 1 psychiatre libéral</p> <p>CPAM (pour CMU – CMUC)</p> <p>Infirmière libérale</p> <p>PMI</p>
Emploi	<p>Accès aux démarches administratives.</p> <p>Mise en place d'un référent à Pôle Emploi ou mission locale.</p> <p>Mise en œuvre d'actions collectives conjointes entre les dispositifs d'insertion professionnelle et le CHRS.</p> <p>Coordination avec les différents partenaires.</p> <p>Remise en forme d'un CV, lettre de motivation</p> <p>Recherche d'emploi.</p>	<p>Mission Locale</p> <p>Pôle Emploi</p> <p>Tremplins</p> <p>Entreprises d'insertion</p> <p>SAVA</p> <p>JH Formation</p> <p>Cap emploi</p> <p>Agence d'intérim</p>
Logement	<p>Orientation vers le SIAO lorsque la situation du bénéficiaire le nécessite.</p> <p>Développement d'actions collectives en partenariat avec l'UTAMS et le CCAS.</p> <p>Réunions collectives avec l'ensemble des acteurs du territoire.</p> <p>Partenariat avec les bailleurs sociaux et privés.</p> <p>Accompagnement à la gestion d'un logement</p> <p>Accompagnement à l'obtention d'un logement</p> <p>Etre vigilant à ce que les personnes connaissent et respectent les droits et les devoirs d'un locataire.</p>	<p>SIAO</p> <p>UTAMS</p> <p>CCAS</p> <p>Bailleurs sociaux (DOMIAL / OPUS 67 / Colmar HABITAT / ICF/...)</p> <p>Bailleurs privés</p> <p>FSL</p> <p>Envie – Emmaüs</p>
	<p>Accompagnement dans les démarches liées au budget, mise en œuvre de plan d'apurement auprès des créanciers</p> <p>Réflexion et mise en œuvre d'actions collectives et/ou individuelles autour du budget.</p> <p>Partenariat permettant l'accès à des colis alimentaires via la banque</p>	<p>Banque de France</p> <p>CRESUS</p> <p>UTAMS (CESF)</p> <p>Mandataires judiciaires (TANDEM / UDAF/ Mandataires privés)</p>

Budget	<p>alimentaire et les restos du cœur.</p> <p>Accompagnement à l'accès au droit commun.</p> <p>Réorientation vers les partenaires adaptés.</p>	<p>Banque alimentaire</p> <p>Conseil de solidarité</p> <p>Emmaüs</p> <p>Les restaurants du cœur.</p> <p>CAF</p>
Justice	<p>Coordinations avec les services de justice et plus particulièrement le SPIP. Accompagnement et coordination avec les avocats du territoire.</p>	<p>SPIP (Strasbourg et Colmar)</p> <p>JAF</p> <p>Huissiers de justice</p> <p>Avocats</p>
Handicap	<p>Aide à l'obtention de leurs droits.</p> <p>Lien avec les services de la MDPH ou autre partenaire.</p> <p>Coordination avec les différents partenaires.</p>	<p>MDPH</p> <p>Mandataire judiciaire</p> <p>Médecins</p> <p>Hôpital de jour</p>
Social	<p>Ouverture de la structure vers l'extérieur.</p> <p>Informier sur les droits et devoirs d'un citoyen.</p> <p>Accès à la culture.</p> <p>Action collective.</p> <p>Accompagnement dans l'épanouissement personnel</p>	<p>AGF</p> <p>Les amis de la nature</p> <p>Tôt ou tard</p> <p>La médiathèque</p> <p>Les Tanzmatten</p>

Nouveau partenariat en 2020 :

L'Autre Scène est un lieu à vocation artistique, culturelle et inclusive situé au 18, rue des Bateliers à Sélestat. Dans cette vaste bâtisse du 18^{ème} siècle et d'une surface totale de 300 m² cohabitent différents espaces :

- Au rez-de-chaussée :

-une salle de spectacle d'une capacité de 50 places propose une programmation d'évènements culturels (théâtre, concerts, conférences, projections...) ainsi que des ateliers artistiques et corporels accessibles à tout public (cours de théâtre, danse, Qi Gong, couture...).

-une salle d'activité équipée d'une cuisine est adjacente à la salle de spectacle.

-dans la cour commune, un pigeonnier sera transformé en petit théâtre de marionnette et en salle d'exposition.

- Dans les étages, cinq appartements du studio au F4 sont mis en location. Parmi eux, quatre logements sont dédiés à des associations du champ médico-social partenaires de la SCI du Côté de L'Autre Scène.

Les associations partenaires de la SCI du Côté de L'Autre Scène :

- ASF 67
- L'Association Foyer Notre Dame - Centre d'Insertion pour Réfugiés
- L'ARSEA-Espérance (1 studio et 1 T2)

Elles sont les locataires de la SCI et ont pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles qui sont hébergées au 18 rue des Bateliers.

- L'Association L'Autre Scène et compagnie

La place de la SCI et de L'Autre Scène et compagnie est du côté de l'accueil, du vivre ensemble et de la rencontre avec les résidents en proposant par exemple des temps de convivialité ou la participation à des ateliers artistiques ou des évènements culturels proposés dans la salle de spectacle.

Le projet s'articule autour de la notion d'hébergement temporaire d'une durée maximale de deux ans sans possibilité de bail glissant pour des personnes en situation de fragilité bénéficiant d'un accompagnement social réalisé par les associations partenaires avec ouverture à la culture au travers des possibilités proposées à l'Autre Scène (ateliers artistiques, programmation, mise à disposition de la salle pour des activités).

Depuis décembre 2020, une charte d'engagement a été co-écrite pour délimiter les contours de ce nouveau partenariat.

3.2 Bilan des ateliers collectifs et actions collectives mis en place en 2020

Nombre de réalisations	Intitulé de l'action	CHRS collectif	CHRS Diffus	Nombres de participants
2	Atelier pâtisserie	x		7
1	Atelier galette des Rois	x		6
11	Repas collectif	x		98
1	Sensibilisation tri des déchets	x	x	10
1	Atelier crêpes	x		4
1	Jeux de société	x		4
1	Sortie bowling	x		4
1	Apéritif réunion résidents	x		6
1	Molky	x		1
2	Nettoyage portes	x		4
1	Masques maison	x		3
1	Apéro sonore	x		5
2	Soirée loto	x		9
1	Sortie volerie des aigles	x	x	14
1	Spectacle humour et histoire	x		5
1	Apéritif	x	x	30
1	Film	x		3
1	Sortie vélo	x		5
2	Café blabla	x	x	10
1	Déco halloween	x		4

1	Couronne de l'avent	x		3
3	Repas de Noel	x		13
1	Nouvel an	x		6
1	Spectacle Tanzmatten		x	1
1	Temps d'échange sur les écrans		x	3
1	CVS		x	3
1	Soirée cohébergement		X	3
2	Fabrication masques en tissus		x	6
2	Sortie Cigoland		x	9
1	Petit déjeuner		x	6
1	Atelier beignets de courgettes		x	3
1	Sortie à la Bresse		x	3
1	Sortie randonnée		x	2
1	Utilisation défibrillateur		x	2
1	Atelier produits ménagers		x	4
1	Sortie à la ferme		x	3
1	Jeux de piste		x	10
1	Passage du père Noël		x	Toutes les familles CHRS

En 2020, 67 actions collectives ont été organisées contre 68 en 2019. Beaucoup des activités proposées ont dû être annulées en raison du contexte sanitaire. Cependant l'équipe s'est efforcée durant cette année particulière de ré-inventer ses interventions pour être en mesure de proposer des activités tout en respectant les gestes barrières (activités à l'extérieur et le nombre de participants a été limité).

Il est très important pour l'équipe du CHRS de pouvoir proposer des temps collectifs aux résidents du CHRS. Ces ateliers permettent de rencontrer autrement les personnes et d'aborder les difficultés rencontrées sous à un autre angle. Par ailleurs ces moments de vie insufflent également une dynamique au sein du collectif.

Pour nous il est d'autant plus important aujourd'hui de faire vivre ces temps collectifs étant donné le contexte actuel pesant pour les personnes accueillies. Avec la fermeture de tous les lieux de rencontres et de loisirs ces personnes peuvent avoir du mal à trouver des occupations et s'isolent d'autant plus de la société. C'est pourquoi cette année encore, les actions collectives proposées doivent aller dans le sens du lien social et de l'insertion. Le collectif permet aux personnes de se retrouver, de partager et de rompre l'isolement face aux difficultés rencontrées.

Lors de l'année 2020, nous avions comme souhait d'ouvrir davantage nos actions collectives sur l'extérieur du CHRS afin de les amener à découvrir l'offre associative sur le territoire. Malheureusement encore une fois le contexte actuel, a rendu difficile de promouvoir ces sorties à l'extérieur.

En 2021 nous aimerions pouvoir organiser davantage des ateliers sur les thèmes du budget, du logement, de la culture, de l'emploi, de la santé et autour de la cuisine.

4 Logistique

En plus du bâtiment collectif, 13 appartements sont mis à disposition de familles. La typologie des logements est la suivante :

Typologie	Dont bailleurs privés	Dont Bailleurs sociaux
T1	0	0
T2	0	0
T3	0	5
T4	0	8
T5	0	0

Notons, par ailleurs que le CHRS collectif est un bâtiment de type ERP loué par NLE (bailleur social) d'une capacité maximale de 13 places.

5 Démarche d'amélioration continue de la prestation

Lors de l'année 2021, nous continuerons à nous former pour nourrir notre pratique et ainsi proposer un accompagnement adapté et singulier.

Soucieux de l'accueil des personnes hébergées des travaux sont prévus dans le bâtiment collectif afin d'améliorer le lieu de vie des personnes, comme la remise en peinture des portes et des murs, la mise en place d'un coin fumeur ainsi que l'aménagement de l'extérieur. Les résidents seront associés à participer à certains

travaux prévus, comme par exemple l'installation d'un potager. Lors des conseils de résidents, nous serons attentifs à leurs éventuelles propositions afin qu'il puisse être acteur de la rénovation de leur habitat.

Nous essayerons malgré la présence encore persistante du COVID d'être force de propositions pour des activités collectives ou individuelles valorisant les compétences des personnes accueillies.

6. Ressources Humaines

6.1. Le personnel du CHRS

Le détail du personnel 2020 apparaît dans les comptes administratifs.

Réunions d'équipes : hebdomadaire

Groupe d'analyse des pratiques : mensuelle

L'équipe compte également une apprentie troisième année.

Pourtant attachée à l'idée de transmettre, l'équipe n'a pu accueillir cette année qu'une stagiaire CESF. Le contexte sanitaire a rendu ces accueils difficiles.

6.2. La formation et les RDV thématiques

Dans le prolongement des années précédentes, l'équipe pluridisciplinaire bénéficie de formations permettant de faire évoluer leur pratique professionnelle et de prendre du recul sur celle-ci.

Avec le contexte sanitaire les groupes d'analyse de la pratique ont été maintenus à hauteur d'1h30 par mois mais en visioconférence. Malgré le contexte, il était important de maintenir un espace de parole. Il a permis à la fois d'apporter un soutien aux professionnels dans la prise de recul nécessaire dans cette période incertaine, mais aussi d'être accompagné dans l'adaptation de leurs interventions.

Les professionnels du CHRS sont inscrits au programme de formation continue tout au long de l'année. La mise en œuvre de celle-ci a été fortement perturbée par la pandémie, seules les formations suivantes ont pu être maintenues :

- la communication non violente
- l'utilisation d'un défibrillateur
- la formation incendie (manipulation d'extincteur et exercice d'évacuation).

Conclusion et perspectives

Avec un maintien de l'accompagnement durant les confinements, les personnes présentes au CHRS ont plutôt bien géré la crise. Nous veillions à l'adoption des gestes barrières et assurions l'approvisionnement en masque, via les dotations de la DDCS. Pour les familles, le lien a été fait avec les écoles pour maintenir la continuité éducative. De même les mesures drastiques appliquées pour les accueils sur le site collectif ont permis d'éviter le cluster. Les bénéficiaires et le personnel ont été exigeants et scrupuleux dans le respect des règles sanitaires. Quelque part, la crise a permis l'expression de nouvelles formes d'entraide et de solidarité. Même si la persistance de cette situation montre un certain émoussement de la motivation de tous. L'accueil des plus précaires ne s'est pas arrêté en 2020, mais la pandémie et la quasi fermeture de bons nombres de services ont encore complexifiés l'accès à l'autonomie de notre public. Tout en accompagnant un retour à la normal, nous constatons une dégradation de la situation des personnes orientées. Et si l'on assiste à une mutation du public accueilli en CHRS vers plus de précarité, il conviendra d'adapter nos pratiques, et de questionner, le cas échéant, les moyens alloués à cette nouvelle mission.